



DIRECTION REGIONALE DE LILLE

Direction du Management
33 avenue Charles St Venant
59043 Lille Cedex
Tel 03 28 55 72 10 Fax 03 28 55 78 91

LILLE, le 30 mai 2008

RELEVÉ DE CONCLUSION DE LA DCI_CGT du 30 Mai 2008

Objet : Projets concernant l'Équipement

Participants :

- pour la CGT : Jean Luc TAVERNE (ELOG) ; Pascal GUELUY (EVEN LL Littoral) ; Alain LECLERCQ (EVEN LL Litt)
- pour la Direction Régionale : Christian STEFF (DDI) ; Jean Michel PIERRON (DRI) ; Corinne BERNIER (Pôle RS).

Thèmes abordés par l'Organisation syndicales :

1. *Maintien du régime particulier des agents des brigades de la voie, des unités d'affectation, des accords locaux et que tout détachement se fasse sur la base du volontariat*

- Position de la Direction :

L'entreprise souhaite faire évoluer le régime particulier des brigades ; un travail se poursuit au national sur l'organisation de la mobilité du personnel au sein des établissements.

Le volontariat est privilégié pour le renforcement de l'ELOG régional.

- Position de l'organisation syndicale :

Désaccord

Le non maintien conduit à une perte d'EVS pour les agents.

2. *Que tout départ soit remplacé par une embauche au statut.*

- Position de la Direction :

Le niveau de recrutement dépend du volume d'emplois, de la charge et de la productivité.

- Position de l'organisation syndicale :

Désaccord

3. *La revalorisation de la prime de travail pour l'ensemble des cheminots de l'Équipement*

- Position de la Direction :

L'entreprise a fait des avancées sur le sujet en proposant le passage au code prime 5 des agents de la voie.

- Position de l'organisation syndicale :

Désaccord

La CGT souhaite que tous les agents de l'équipement soient concernés par la revalorisation.

4. *Des mesures permettant l'amélioration du déroulement de carrière et la reconnaissance des qualifications*

- Position de la Direction :

Des réflexions nationales sont en cours sur le sujet.

- Position de l'organisation syndicale :

Désaccord

Dans l'attente de disposer de plus de précisions

5. *Le retrait du nouveau S9 (anciennement NRT et STORP) en l'état actuel et nous proposons l'amélioration du règlement S9 actuel*

- Position de la Direction :

L'entreprise souhaite poursuivre le travail engagé avec les organisations syndicales pour le déploiement, avec la prise en compte des remarques de l'EPSF.

- Position de l'organisation syndicale :